

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 22 juillet 2021

Essais de sirènes dans le cadre du déploiement du Système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

Six sirènes du département seront **testées** dans le cadre de la réception des travaux **mercredi 28 juillet 2021**, dans l'ordre suivant :

- la sirène située "place de l'église" à Montgaillard-Lauragais retentira pour essai mercredi 28 juillet en début de matinée
- la sirène située "hameau de Jalabertie" à Saint-Félix-Lauragais retentira pour essai mercredi 28 juillet en milieu de matinée
- la sirène située "avenue Julien Nougier" à Revel retentira pour essai mercredi 28 juillet en fin de matinée
- la sirène située "place de l'église" à Castillon-de-Larboust retentira pour essai mercredi 28 juillet en milieu d'après-midi
- la sirène située "place du Maréchal Joffre" à Bagnères-de-Luchon retentira pour essai mercredi 28 juillet en milieu d'après-midi
- la sirène située "avenue de Luchon" à Antignac retentira pour essai mercredi 28 juillet en fin d'après-midi.

Dans les 6 cas, plusieurs essais pourront être réalisés dans un intervalle de 15/30 minutes.

Qu'est-ce que le SAIP ?

Le SAIP est un ensemble d'outils (dont font partie les sirènes) qui permet la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités lors d'un événement d'une particulière gravité ou en situation de crise (catastrophe naturelle ou industrielle, attentat terroriste) aux personnes qui sont susceptibles d'en subir les effets. Son déclenchement est de la compétence du maire et du préfet, voire du ministère de l'Intérieur.

Le SAIP mobilise plusieurs vecteurs d'alerte et d'information de la population comme les sirènes ou la diffusion de l'alerte à des opérateurs relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à messages variables et radios).

Zoom sur les sirènes

Le ministère de l'Intérieur modernise le réseau de sirènes d'alerte (mis en place à partir de 1948 pour faire face à une attaque aérienne) et a revu leur implantation afin de mieux prendre en compte les nouvelles natures de risques et répondre de manière plus pertinente aux besoins actuels de la population.

Elles continuent de sonner pour essai le 1^{er} mercredi du mois.

Dans le département de la Haute-Garonne, ce sont en tout 120 sirènes (49 existantes et 71 nouvelles) qui seront raccordées au SAIP. Le déploiement est en cours de finalisation. À cette occasion, des essais sonores ont lieu à chaque raccordement d'une sirène au SAIP.

Pour mémoire, rappel des consignes générales de comportement en cas d'alerte hors exercice.

Au signal, il faut :

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées....) ;
- Arrêter la climatisation, le chauffage et la ventilation ;
- Écouter la radio.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans son véhicule ;
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité) ;
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours) ;
- Rester près des vitres ;
- Ouvrir les fenêtres pour voir ce qui se passe dehors ;
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion) ;
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

Des consignes spécifiques sont également applicables pour chaque risque : par exemple, en cas de risque de rupture de barrage, il faut rejoindre un point haut de la commune.

Dans tous les cas, il faut suivre les consignes des autorités.

Rappel des caractéristiques du signal national d'alerte

Le signal d'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence.

Le signal de fin d'alerte : son continu de 30 secondes.

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes le premier mercredi de chaque mois à midi.

Pour écouter le signal d'alerte : <http://haute-garonne.gouv.fr/saip>

Pour plus d'informations :

- sur l'alerte et l'information des populations :
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte>
- sur les risques majeurs en Haute-Garonne :
http://www.haute-garonne.gouv.fr/risques_majeurs

Contact presse

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

05 34 45 34 45 - communication@occitanie.gouv.fr

  @prefetoccitanie
www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués